

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

10/09/2023

Date d'affichage :

20/10/2023

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents :** M. MICLO Guy - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

**Absents excusés :**

M. Michel TEREBUS a donné procuration à M. Guy MICLO

M. Jean KARLE a donné procuration à M. Francis COURBOT

Mme Florence FIMBEL a donné procuration à M. Mickaël RONDON

Mme Mélanie BLEICHER a donné procuration à Alexanne CANAL

**Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet de la  
délibération**

**N° 67**

**Création d'un  
columbarium au  
cimetière  
intercommunal de  
Rougegoutte  
Vescemont**

Le Maire expose au Conseil Municipal les 4 projets présentés par MUNIER Columbariums de 88260 LERRAIN.

Trois entreprises ont été sollicitées ; une seule a répondu ; pour les 2 autres, l'un n'a jamais donné sa réponse après sa venue à Rougegoutte, l'autre a annulé son rendez-vous.

Après études des 4 propositions par le Conseil Municipal, seule la quatrième proposition a retenue l'attention des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

1. de retenir la quatrième proposition, pour 6 cases, avec un coût de 6.276,52 € HT soit 7.531,82 € TTC ;
2. d'opter pour des ajouts progressifs, en relation avec « MUNIER Columbariums » en fonction des demandes qui seront faites pour ce type de sépulture ;
3. d'attendre la décision de la commune de Vescemont qui détient 1/5<sup>ème</sup> ;
4. d'inscrire au budget 2024 la proposition n° 4 de 6.276,52 € HT pour 6 cases, après la décision de la commune de Vescemont.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Extrait certifié conforme.

Le Maire  
Guy MULO

